Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260427-DCM_20260427_8-DE

Délibération n° DCM_20260427-8 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN

Absents:

Etaient absents excusés: K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER - N. RENAUD - S. GUILLUY

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....16

De votants :.....17

DCM_20260427-8 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ;

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du Conseil municipal ;

Considérant que le Président du CCAS est de droit le Maire ;

Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de fixer à 12, en plus du Maire, le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER